



Obligation d'entretien du jardin

Par **deesselola**, le **28/03/2011** à **20:59**

Bonjour,
je suis locataire d'un appartement de Logem Loiret, j'ai une petite terrasse dallée que j'entretiens, derrière mon grillage, en pleine nature, il y a une haie, et elle dépasse du grillage sur ma terrasse. Jusque là, quelqu'un venait couper ces haies, mais aujourd'hui j'ai reçu une lettre de Logem Loiret qui me met en demeure de couper la haie qui dépasse sous 15 jours; je voudrais savoir si c'est vraiment à moi de le faire? Merci de vos futures réponses c'est très important

Par **Solaris**, le **29/03/2011** à **21:38**

Bonjour,

Il faut que vous regardiez votre bail. Cette haie fait-elle partie de la location ou non? est-elle mentionnée dans l'état des lieux?